

**« CENTRE SOCIAL ET CULTUREL
MARIE JEANNE BASSOT SANGATTE »**

1578 Chemin Départemental 940
62231 SANGATTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

-----°-----

Exemplaire destiné à :

JOURNAL OFFICIEL

167, ROUTE DE PARIS - 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE
Téléphone : 03 21 31 12 32 - Email : secretariat@agil-conseil.com

AGIL - SARL au capital de 100 000 €
R.C.S. Boulogne-sur-Mer 898 353 131 - N° TVA FR 56 898 353 131 - Siret 898 353 131 00011

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

« Centre Social et Culturel M.J Bassot »
1578, chemin départemental 940
62231 SANGATTE

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 09 mai 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « événements significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV-Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels de l'Association.

V-Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI-Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fonds associatifs	114 821 €
TOTAL bilan	193 475 €
INSUFFISANCE nette comptable	- 43 861 €

Saint Martin Boulogne, le 25 mai 2026

Adeline GRESSIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 301.03	6 301.03		165.00
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	6 301.03	6 301.03		165.00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 096.90	60 108.24	988.66	380.26
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	61 096.90	60 108.24	988.66	380.26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	67 397.93	66 409.27	988.66	545.26
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	91 965.88		91 965.88	70 357.65
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	-11 713.20		-11 713.20	-7 691.10
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	102 323.09		102 323.09	76 995.24
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 355.99		1 355.99	1 053.51
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	100 519.96		100 519.96	179 743.78
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	192 485.84		192 485.84	250 101.43
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	259 883.77	66 409.27	193 474.50	250 646.69

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	158 681.73	199 368.65
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-43 860.54	-40 686.92
SITUATION NETTE (1)	114 821.19	158 681.73
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.19	17.61
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	0.19	17.61
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	114 821.38	158 699.34
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	20 795.72	17 910.58
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	20 795.72	17 910.58
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 072.29	19 170.63
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 099.80	11 963.46
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	35 358.97	35 894.30
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	151.45	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 174.89	7 008.38
TOTAL DETTES (5)	57 857.40	74 036.77
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	193 474.50	250 646.69

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 550.00		4 935.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	198 408.28		184 467.14
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		198 408.28	184 467.14
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	403 538.08		355 343.07
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	200.00		
DONS MANUELS	200.00		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		403 738.08	355 343.07
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	17.42		
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	17 910.58		22 109.66
AUTRES PRODUITS	2 604.20		42 105.34
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		628 228.56	608 960.21
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	136 400.71		132 789.73
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 671.55		12 862.48
SALAIRES	368 983.14		359 547.12
COTISATIONS SOCIALES	113 585.30		109 597.37
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 032.20		983.03
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			32 267.00
REPORTS EN FONDS DEDIES	20 795.72		17 910.58
AUTRES CHARGES	100.66		432.76
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		664 569.28	666 390.07
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-26 340.72	-57 429.86

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 676.18		2 584.77
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 676.18	2 584.77
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 676.18	2 584.77
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		-24 664.54	-54 845.09
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			14 281.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		19 110.00	123.50
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-19 110.00	14 158.17

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	86.00		
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		629 904.74	625 826.65
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		673 765.28	666 513.57
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		43 860.54	40 686.92
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 193 474,50 €. Le résultat net comptable est un déficit de -43 860,54 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis.

Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Cet exercice » a été de nouveau marqué par un déficit significatif, imputant nos fonds propres. Ceux-ci passent de 158 699,34 € à 114 821,38 €.

Ce niveau n'amène pas pour l'instant l'Association à une situation critique mais il est nécessaire de trouver rapidement des solutions afin de rééquilibrer le budget. Les efforts sont donc concentrés vers cet objectif.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 301,03 €			6 301,03 €
Immobilisations corporelles	60 507,63 €	589,27 €		61 096,90 €
Immobilisations financières				
TOTAL	66 808,66 €	589,27€		67 397,93 €

Amortissements et provisions d'actifs :

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 136,03 €	165,00 €		6 301,03 €
Immobilisations corporelles	59 962,37 €	1 032,20 €	886,33 €	60 108,24 €
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	66 098,40 €	1 197,20 €	886,33 €	66 409,27 €

Détail des méthodes d'amortissements :

Nature des biens immobilisés	Durée
Site internet	de 3 à 5 ans
Aménagement	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 3 à 5 ans
Matériel de cuisine	de 3 à 10 ans
Aménagement	de 3 à 10 ans
Mat. de transport	5 ans
Mat. Bureau & informatique	3 ans
Mobilier	de 3 à 10 ans

Etat des créances = 91 965,88 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	91 965,88 €	91 965,88 €	
TOTAL	91 965,88 €	91 965,88 €	

Charges constatées d'avance = 1 355,99 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	199 368,65 €			-40 686,92 €	158 681,73 €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 40 686,92 €	-40 686,92 €	- 43 860,64 €		- 43 860,64 €
Situation nette	158 681,73 €	-40 686,92 €	- 43 860,64 €	-40 686,92 €	114 821,19 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL					

Fonds dédiés :

Nature des Fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentation	Utilisés	A la clôture
	17 910,58 €	20 795,72 €	17 910,58 €	20 795,72 €
TOTAL	17 910,58 €	20 795,72 €	17 910,58 €	20 795,72 €

Provisions :

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions réglementées		NEANT		
Provisions pour risques				
TOTAL				

Etat des dettes :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 072,29 €	1 072,29 €		
Fournisseurs	20 099,80 €	20 099,80 €		
Dettes fiscales & sociales	35 358,97 €	35 358,97 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	151,45 €	151,45 €		
Produits constatés d'avance	1 174,89 €	1 174,89 €		
TOTAL	57 857,40 €	57 857,40 €		

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation :

Nature des produits d'exploitation	Montant
Prestations de services et ventes	198 408,28 €
Subventions d'exploitation	
Concours publics	403 538,08 €
Mécénat	
Contributions financières	5 550 €
Report de ressources non utilisées / ex antérieurs	17 910,58 €
Autres produits	2 804,20 €
Transfert de charges	17,42 €
TOTAL	628 228,56 €

- (1)

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.